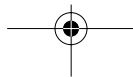
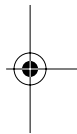
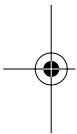




Sommaire

Avant-propos	5
1. École et société par Luc Deslandes.....	7
2. Religion et morale par Luc Deslandes.....	69
3. État et décentralisation par Olivier Bellégo	189
4. Ville et territoire par Olivier Bellégo	229
5. Croissance et crise par Béatrice Touchelay	255
6. Politiques sociales par Christelle Jamot-Robert.....	281
7. Mémoire et histoire par Béatrice Touchelay	357
8. Information et communication par Olivier Bellégo	387
9. Art et société par Daniel Lagoutte	415
10. Sciences et technologies par Emmanuelle Pouydebat.....	475
11. Environnement et développement par Olivier Bellégo	523
Index	555





École et société

Éduquer vient du latin *educare*, de *ducere* qui peut se traduire par conduire. On conduit celui qui ne peut pas se conduire lui-même, ou qui le pourrait mal. « L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il n'est que ce que l'éducation fait de lui » (Emmanuel Kant, *Réflexions sur l'éducation*, 1776). L'homme est à faire, il doit être conduit. L'éducation est nécessaire car pour l'homme rien n'est inné, tout est acquis et « plus nous serons persuadés que les plus grandes excellences que possèdent les meilleurs des hommes sont acquises, plus cela nous enseignera à insister sur l'éducation, et plus nous en serons véritablement préoccupés » (Bernard Mandeville, « La Fable des abeilles », 1714).

Chaque société a construit, progressivement, sa propre conception de l'éducation. Le premier problème que cette dernière rencontre est de déterminer si elle doit être transmission d'un savoir qui se veut universel ou si elle est, également, transmission d'une culture partagée, d'une identité et de manières de vivre communes. La question qui se pose est de savoir quel contenu d'enseignement doit-on fournir à l'enfant et qui ne tienne pas à sa sphère privée, sa religion, les mœurs de sa famille mais qui vise l'« homme », l'individu universel que doit être le citoyen ? Doit-on enseigner des « vérités » particulières ou des vérités de raison, c'est-à-dire universelles ? À l'espace privé de la famille les premières, à l'espace public de l'école les secondes ?



vant et en perpétuelle transformation, l'éducation, telle que nous la connaissons, plus jeune que nos démocraties avec à peine plus d'un siècle d'existence institutionnelle, doit également, elle-même, s'adapter aux mouvements de fond qui traversent la société. De quelque manière que ce soit et pour quelque époque, ainsi que le marquait Gotthold H. Lessing dans *L'éducation du genre humain* : « Toute éducation a un but, pour le genre humain aussi bien que pour un individu ! Quand on éduque quelqu'un, c'est pour en faire quelque chose. »

Aujourd'hui, plus de 12 millions de jeunes sont scolarisés, et même si le tableau qui a été précédemment dressé est sombre pour certains, l'école est toujours, pour un grand nombre, lieu de savoir et de sens, qui ne peuvent se rencontrer ailleurs. La grande majorité y accède et la démocratisation de l'enseignement sera corrélée, nécessairement, à une démocratisation de nos démocraties.

Absentéisme La circulaire du 25 octobre 1996 (*BOEN* n° 39 du 31 octobre 1996) concernant la prévention de l'absentéisme constatait : « Même si le taux d'absentéisme ne s'est que modérément aggravé ces dernières années, il touche une population plus nombreuse du fait de l'augmentation des effectifs des élèves scolarisés [...]. Il prend des formes nouvelles : absence sur une période longue, multiplicité de courtes absences, absences sélectives à certains enseignements, à certains exercices ou à certaines périodes de l'année. Ce comportement est souvent révélateur d'un malaise des élèves. Il peut exprimer un refus de la contrainte d'assiduité, un signe de difficultés familiales, matérielles, psychologiques de l'élève, voire constituer les prémices d'un processus de déscolarisation. Il résulte souvent d'une démotivation et traduit la perte du sens de l'école pour certains élèves en même temps que l'érosion de la règle de droit. » Aujourd'hui, cet absentéisme qui touche 2 % des collégiens et des lycéens doit, avec l'aide des parents, des services sociaux et pour les cas les plus difficiles, en

collaboration avec le parquet des mineurs, être combattu.

Cet absentéisme, comme le rappelle la circulaire précitée, révèle « l'érosion de la règle du droit ». Il s'agit, en l'occurrence, de l'érosion des dispositions énoncées à l'article 10 de la loi du 10 juillet 1989 en matière d'assiduité au cours : « L'obligation [...] pour les élèves, de se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement : elle s'impose pour les enseignements obligatoires, et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. » Dans la deuxième partie du projet de loi sur la sécurité consacrée aux « moyens juridiques », le ministre de l'Intérieur et des Cultes, Nicolas Sarkozy, déclarait en juillet 2002 : « Afin de lutter contre l'absentéisme scolaire, qui contribue à faciliter le passage à la délinquance, les sanctions encourues par les parents qui ne respectent pas l'obligation scolaire seront aggravées. » Rappelons que l'article 227-17 du Code pénal permet de poursuivre les parents pour défaut d'éducation en



École et société

stipulant que « le fait par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales, au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». L'article 552-4 du code de la Sécurité sociale prévoit également des sanctions pour manquement à l'assiduité scolaire.

De même, la loi de 1998 renforçant le contrôle de l'obligation scolaire doit permettre aux différents acteurs du monde éducatif de pouvoir contrôler et freiner le phénomène. La directive nationale relative au plan d'orientation gouvernemental en faveur de l'assiduité scolaire publiée au *Journal officiel* du 18 octobre 2003 établit que le chef d'établissement doit dresser un relevé systématique des absences et en informer les familles ; si ces dernières ne parviennent pas à modifier le comportement de l'élève, l'inspecteur d'académie sera prévenu et il devra envoyer un avertissement aux parents et proposer des mesures éducatives et pédagogiques (veille éducative, par exemple). Si l'absentéisme persiste, le procureur de la République ou le président du conseil général pourront être saisis.

Nous assistons, aujourd'hui, de la part de certains élèves, non seulement à l'absentéisme, mais aussi à l'évitement scolaire. L'école ne faisant plus sens, les études n'étant plus corrélées, pour eux, à une possible insertion sociale, ils choisissent d'éviter l'école. On constate également une corrélation entre le taux d'absentéisme et l'environnement social (chômage, catégories socio-professionnelles, taille des familles) des collègues d'abord et des lycées ensuite.

→ **Obligation scolaire. Veille éducative.**

Accompagnement et aménagement des rythmes scolaires (ARS)

La Charte de l'accompagnement scolaire, signée le 7 octobre 1992 par le ministre de l'Éducation nationale et l'ensemble des

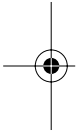
partenaires du système éducatif, précise que « [...] l'efficacité des actions d'accompagnement scolaire dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec le projet d'école ou d'établissement ». Ces opérations, qui consistent en soutien scolaire, en aide aux devoirs et tout autre dispositif d'accompagnement scolaire, sont des éléments majeurs du paysage de l'école. Menées par des associations ou des municipalités et financées par le Fonds d'aide sociale (FAS) et par les caisses d'allocations familiales (CAF), elles déterminent, en amont, une information de la population et particulièrement des parents d'élèves et une formation des intervenants au soutien. C'est le Centre d'études, de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFI-SEM) qui se charge de cette dernière.

L'objectif des aménagements des rythmes scolaires (1996) est de lutter contre les inégalités. L'expérience a été tentée sur plusieurs départements et communes, et consiste en une organisation différente de la journée scolaire. Les écoliers travaillent le matin et se livrent l'après-midi à des activités sportives et culturelles, en principe gratuites, prises sur le temps extra-scolaire. C'est l'après-midi « sans cartable ». Le comité d'évaluation et de suivi de l'aménagement des rythmes de l'enfant (CESARE) dresse un bilan mitigé de ces expériences. Celles-ci peuvent varier d'une commune à l'autre, le partenariat entre l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports et les collectivités locales manque d'efficacité, les écoliers passent d'une activité à l'autre sans véritable lien entre elles ; enfin, les retombées de l'ARS en ce qui concerne les résultats scolaires ne sont pas évidentes. Mais l'ARS a des qualités : un meilleur équilibre psychologique des enfants à l'extérieur comme dans l'école, l'accès des écoliers défavorisés à des activités qu'ils n'auraient jamais pu pratiquer sans l'ARS et, enfin, un recul notoire, au sein des établissements, des incivilités et des violences.



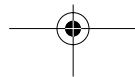


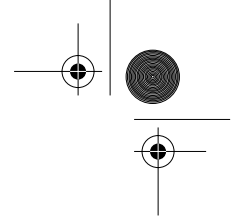
Religion et morale



« Les religions sont l'expression de notre éternel et inaltérable besoin de certitude métaphysique. Leur grandeur provient de ce qu'elles représentent le complément surnaturel de l'homme, tout ce qu'il ne peut pas se donner à lui-même. Elles sont aussi le réflexe des peuples et des civilisations ou l'empreinte, la silhouette que ceux-ci tracent et projettent dans l'espace infini. Bien que se croyant stables et éternelles, ces projections sont soumises au changement, en partie ou entièrement, d'une façon progressive ou soudaine. » (Jacob Burckhardt, *Considérations sur l'histoire universelle*, ch. II, 1905.) C'est bien ce que le spectacle des religions propose à notre attention, d'un côté une stabilité dans la répétition de la tradition, de l'autre des transformations pouvant porter jusqu'à un effacement.

La religion aujourd'hui, dans le monde, présente un double visage. D'abord, celui des peuples inscrits dans la modernité, pour qui la liberté de conscience est de règle, la maîtrise technico-scientifique de l'environnement la norme et source de progrès, la séparation du politique et du religieux tendancielle : un Occident qui est la première civilisation de l'histoire à dominante agnostique. Ensuite, celui de la plus grande partie de l'humanité, qui est enracinée dans une religion et pratique un culte. D'un côté une désinstitutionnalisation du fait religieux, une sécularisation, de l'autre une répétition de la tradition, de plus en plus heurtée dans ses certitudes par une modernité incontournable.





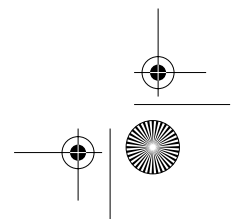
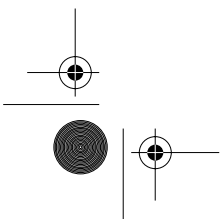
Religion et morale

Le « désenchantement du monde » selon l'expression de Max Weber, qui caractérise les sociétés occidentales, s'accompagne d'une crise qui touche toutes les institutions de la socialisation et particulièrement la religion. À l'héritage religieux transmis par la tradition se substitue la construction d'une identité, religieuse entre autre, élaborée à partir d'expériences délibérément choisies. En Europe, depuis les années 1960, la sécularisation et le recul de la religion chrétienne laissent penser à la marginalisation du fait religieux ; aujourd'hui, celui-ci redevient un enjeu central mais son visage est autre : affirmation identitaire des religions traditionnelles, émergence de nouveaux mouvements religieux, développement des sectes, « croyances à la carte », « bricolage religieux ». La désaffection à l'égard de la confession majoritaire, en Europe par exemple, ne s'opère pas au profit de l'athéisme ni même de l'agnosticisme mais plutôt à celui d'une religiosité diffuse et désinstitutionnalisée, où l'irrationalisme prend une place importante.

C'est en terme de crise qu'il faut dorénavant penser l'actualité religieuse. L'emprise des institutions confessionnelles sur la société et les individus est en déclin, la laïcisation a renvoyé les croyances dans l'espace privé, la modernité produit des systèmes de sens autonomes par rapport aux religions, ainsi on assiste à une recomposition du religieux qui se veut plus autonome, syncrétiste et hétérodoxe, que les institutions traditionnelles ne parviennent plus à réguler. La religion doit être aujourd'hui « libérale », participer de la modernité démocratique et pluraliste et le message que chacune peut proposer ne doit pas être forcément une vérité pour tout le monde. La religion n'est plus placée, pour nombre de sociétés contemporaines, au centre du système de valeurs les unifiant mais elle devient un secteur parmi d'autres proposant des références à même de construire une identité sociale. Sous l'effet de l'individualisme, les appartenances religieuses se dissolvent et vont se recomposer, selon la loi de l'offre et de la demande, sur un marché libéralisé où les entrepreneurs religieux (ou non) proposent leurs produits de bonheur et de salut.

Absolu Le terme signifie parfait au sens de détaché, séparé (*ab-solutum*), qui est sans relation avec autre chose, qui est donc complètement indépendant des autres choses et des autres êtres. Si on parle de l'existence de Dieu au sens d'un absolu, on doit comprendre par là que Dieu est totalement

indépendant de sa création et sans relation non seulement avec le monde physique, mais également avec les êtres qui peuplent ce monde, particulièrement les hommes. Est absolu ce qui n'implique aucun rapport à un autre. L'absolu est ce qui est parfait, achevé en tant que délié, dégagé et affranchi.





Religion et morale

La question se poserait alors de savoir comment les êtres humains pourraient avoir la moindre relation avec un Être absolu, sans, dans le même mouvement, caractériser comme relative l'existence de cet être. Le théisme pense ainsi Dieu comme un absolu.
→ **Théisme.**

Agnosticisme Du grec *a*, privatif et *gnôsis*, connaissance, l'agnosticisme vaut au sens littéral pour ignorance. Le terme aurait été créé par Thomas Huxley en 1869 (*Collected essays*, tome V). Doctrine philosophique niant la possibilité de connaître tout ordre de réalité, éventuel, absolu, échappant aux sens, à la raison et à l'expérience scientifique. Le mot agnosticisme se rapprocherait, également, du terme français positivisme que l'on retrouve chez Auguste Comte et chez Herbert Spencer, qui reconnaissent qu'au-delà du domaine de la science existe un domaine nécessaire de l'inconnaissable, que le disciple de Comte, Émile Littré, nomme « l'immensité ». Cet absolu est considéré comme inaccessible à l'esprit humain ; toute spéculation métaphysique ne mérite ainsi aucune attention, est vaine et oiseuse. Le domaine de « l'immensité » est une limite que rencontre la science et au-delà de laquelle elle ne peut avancer.

On trouve une expression contemporaine de cet agnosticisme dans les réflexions de Martin Heidegger sur l'idée de Dieu et selon lesquelles la métaphysique ferait de Dieu une représentation, un objet de savoir certes plus élevé que tout autre, un objet de connaissance au sens d'un objet d'expérience, un objet particulier certes plus particulier que tout autre, somme toute, un objet relatif. Alors que si, véritablement, on veut penser Dieu, il faut sortir de cette logique de la représentation non pertinente et le penser comme l'insondable, l'inatteignable, Heidegger dit qu'il faut non pas le penser comme l'objet le plus haut de tous les objets à penser, mais plutôt comme un « abîme ». « L'immensité », l'être débouche sur l'ineffable. Et ce mystère de l'être doit être préservé.

Les agnostiques et les athées sont aujourd'hui présents sur les cinq continents et seraient légèrement supérieurs à 910 millions de personnes. → **Absolu. Athée – athéisme.**

Alliance C'est le pacte établi par Dieu avec le peuple d'Israël (c'est l'Alliance décrite dans l'Ancien Testament – la Torah pour les juifs, le peuple élu). Pour les chrétiens, c'est le pacte passé, à travers le sacrifice du Christ, avec l'humanité entière. Le Nouveau Testament est le livre de cette Nouvelle Alliance. → **Chrétien – chrétienté. Christ – christianisme.**

Amen Mot hébreu employé dans la Bible et présent dans la liturgie synagogale et chrétienne, il fut prononcé par Jésus lui-même, que l'on nomme dans l'Apocalypse (13, 14) l'Amen (« Ainsi par l'Amen, le Témoin fidèle et vrai, le principe de la création de Dieu »). Émis au début ou en fin de phrase, le mot Amen confirme et affirme le divin, il exprime la sûreté et la confiance du fidèle.

Il est utilisé (et prononcé Amine) par les musulmans dans le même sens à la fin de la « fatiha », la sourate prononcée à chacune des cinq prières quotidiennes obligatoires, et à de très nombreux moments de recueillement. Amen peut être rapproché du mot Aum (ou Om), premier mantra de la tradition indienne, symbole du souffle créateur venant exaucer les prières. Amen comme Aum expriment la divinité dans le monde et la réalisent en soi. → **Bible. Chrétien – chrétienté. Foi – fidèle – fidéisme. Liturgie.**

Anglicanisme – Église anglicane

L'anglicanisme a été fondé sous le règne du roi d'Angleterre Henri VIII (1509-1547). Il naît de la rupture entre le roi d'Angleterre et le pape Clément VII, qui refuse d'annuler le mariage du souverain avec sa première épouse, Catherine d'Aragon. Le schisme est consommé en 1534 par le

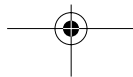




Index

A

Absentéisme	9	Aide sociale	285
Absolu	70	Air (pollution de l'-)	527
Abstrait (art)	419	Air (protection de l'-)	527
Académie	419	Alain	190
Académisme	420	Alliance	71
Accélérateur	258	Amateur	420
Accès aux soins	283	Amen	71
Accident technologique majeur	525	Amiante	528
Accompagnement et aménagement des rythmes scolaires (ARS)	10	Analphabétisme – illettrisme – illectronisme	11
Accords de Kyoto	527	Anarchie	191
Accumulation	258	Anglicanisme – Église anglicane	71
Acide désoxyribonucléique (ADN)	476	Animisme	72
Action culturelle artistique	420	Anticipation	259
Action sanitaire et sociale	284	Anticlérical – anticléricalisme	73
Activités éducatives périscolaires	11	Antimatière	478
Adaptation	477	Antisémitisme	73
ADN	478	Appartenance religieuse	75
ADSL	389	Architecture	420
Agences de l'eau	527	Archives	361
Agenda 21	231	Arendt, Hannah	191
Agnosticisme	71	Aristocratie	192
		Art	423
		Art déco	423





Index

Art et fascisme	423
Art et féminisme	424
Art et politique	425
Art et psychanalyse	427
Art et religion	428
Art et totalitarisme	429
Artiste	430
Arts appliqués à l'industrie	430
Arts de la rue	430
Arts et traditions populaires	430
Assurances sociales	287
Astéroïde	478
Atelier d'artiste	431
Atelier relais	12
Athée – athéisme	77
Atmosphère	478
Atome	479
Autodafé	78
Autorité	12
Avant-garde artistique	431
Avion	480

B

Baccalauréat	14
Bactérie	480
Bande dessinée (9 ^e art)	431
Baroque (art)	432
Beau	432
Besoin religieux	78
Bible	78
Biocénose	481, 528
Biodiversité	481, 528
Bioéthique	290
Biographie	362
Biologie moléculaire	482
Biomasse	528
Biome	529
Biosphère	482, 529
Biotechnologie	484
Biotope	529
Bonze	79
Bouc émissaire	79
Bouddhisme	80
Brahmane	83
Bricolage religieux	83
Brut (art)	433
Byzantin (art)	433

C

Câble	390
Calendrier liturgique bouddhiste	84
Calendrier liturgique chrétien	84
Calendrier liturgique hébraïque	86
Calendrier liturgique hindouiste	86
Calendrier liturgique islamique	86
Calviniste – calvinisme	87
Canon	88
Capital	259
Capitalisme	259
Carte communale	231
Catastrophe naturelle	529
Catéchèse – catéchisme	88
Catholique – catholicisme	88
Causalité	362
Cellule	485
Cellule souche	486
Censure	433
Centre d'art contemporain	434
Certificat d'urbanisme	232
CFC	529
Charia	89
Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	15, 90
Charte européenne des langues régionales et minoritaires	16
Charte pour bâtir l'école du XXI ^e siècle	16
Chef-d'œuvre	434
Chemin de fer	487
Chiite – chiïsme	91
Chimie	488
Chinois (art)	435
Chirurgie	489
Chlorofluorocarbone (CFC)	529
Choc des civilisations	92
Chômage	260
Chrétien – chrétienté	93
Christ – Christianisme	93
Chronique, chroniqueur	362
Chronologie	363
Cinéma (7 ^e art)	435
Cinéma d'art et d'essai	436
Citoyenneté et éducation	17
Classe relais	18
Classe sociale	363
Classicisme	436

